

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

SOCIETE, INSTITUTIONS ET VIE QUOTIDIENNE

ELEMENTS DE CORRIGE

On attend du candidat un devoir composé répondant à l'énoncé du sujet et comportant :

- une introduction, une conclusion et des liens entre les parties.
- une rédaction correcte (style, orthographe)
- une présentation correcte

Les éléments de corrigé proposés n'ont pour objectif que de servir de support de discussion lors des réunions d'harmonisation. Ils ne peuvent en aucun cas considérés comme suffisants. Il appartient au jury d'approfondir les pistes proposés dans le respect du référentiel

La présentation du sujet, organisée autour de « questions », n'induit pas obligatoirement un plan correspondant à cette organisation.

La ventilation des points entre les divers aspects ayant été portée à la connaissance des candidats, elle **ne peut être modifiée**.

=====

Remarque préliminaire : On attend un devoir centré sur la situation de handicap physique acquis comme pour le cas présenté en introduction du sujet.

Introduction

Développement

1. Les bouleversements

1.1 - Bouleversements dans les domaines physique / psychologique / social

- perturbation du rapport au corps - obligation de faire le deuil de l'état antérieur
- adaptation nécessaire à une nouvelle situation devenue irréversible
 - . perte du corps (performant, séduisant...)
 - . acceptation ce corps nouveau
 - . image de soi à reconstruire
- diminution de l'indépendance et de l'autonomie – expériences de nouvelles limites, de souffrances

BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE		
Session 2003	Société, institutions et vie quotidienne	Coefficient : 5
Code : ESSIVQ BIS	Durée : 5 heures	Page 1/3

- difficultés à supporter le regard des autres
- concept de stigmatisation
- diminution du champ des relations amicales et sociales
- risque de perdre le réseau naturel des relations

1.2 - bouleversement du rôle social

dans le cadre général de la famille et dans le cadre du couple

- rôle de chacun à redéfinir
- remise en cause de l'équilibre affectif
- difficulté du rôle du père

dans le cadre professionnel et économique

- risque de changement de statut professionnel (qui nécessite une réadaptation)
- possibilité de changement dans la nature des ressources (salaire, prestation)
- incidences sur le niveau de vie et les habitudes de vie
- réorientation ou annulation de projets
- augmentation des dépenses...
- ...

2. Les variables

- la nature du handicap (gravité, atteintes...)
- le caractère de l'individu
- les ressources psychologiques personnelles
- les ressources économiques
- la situation sociale
- le rôle de l'entourage (positif ou négatif)
- le point de vue culturel (droit à la différence, regard collectif...)
- le rapport âge / revenus / CSP
- les progrès techniques et leur possibilité d'utilisation
- ...

3. Les mesures

3.1 les mesures permettant l'intégration de l'adulte handicapé – application au cas d'Antoine

Le cadre législatif

- loi cadre de 1975 / 30 juin 1975
- 1987 (emploi) ...
- loi du 2/1/2002...

Les mesures administratives

- COTOREP pour :
 - . évaluation
 - . orientation
- prestations et revenus
 - . prise en charge des soins par l'assurance maladie (nature / espèce)
 - reconversion professionnelle
 - . avantages fiscaux
 - . avantages sociaux dans le cadre de la sécurité sociale
 - assurance maladie
 - pension d'invalidité
 - CAF (AAH)

. allocation compensatrice pour tierce personne (conseil général)

→ service d'aide ménagère

L'emploi

Selon l'incapacité → travail en milieu ordinaire ou en milieu protégé

- en milieu ordinaire

- rôle de l'ANPE / recherche d'emploi

- réseau emploi (reconversion professionnelle)

- obligation d'emploi de 6% des personnels

- sinon AGEFIPH * rôle de financeur

* de formation

* d'adaptation à des postes de travail

. en milieu protégé

- CAT

- AP

L'habitat

- adaptation du logement ANAH / PACT - ARIN

- ADIC (rôle d'information)

L'accessibilité des lieux publics

L'accessibilité aux transports (voirie...)

Les sports et loisirs

- structures sportives / de loisirs accessibles (rôle des associations...)

- accès aux vacances

3.2 Les limites

- Mesures législatives existantes non complètement mises en application (manque de structures suffisantes, manque de volonté des collectivités, des entreprises...)

- Evolution lente des mentalités

- Sur le plan de l'emploi proprement dit :

obligation d'embauche pas toujours respectée

réticences des employeurs et du personnel

difficultés de reconversion

éloignement, distance (domicile, poste de travail ou formation...)

choix de reconversion (ne répond pas toujours aux choix du handicapé)

dans quelle mesure peut-on parler d'intégration en milieu protégé ?

....

Conclusion